



MAIRIE DE FEUGUEROLLES-BULLY  
Monsieur Franck ROBILLARD  
Maire  
6 route de Caen  
14320 FEUGUEUROLLES-BULLY

Caen,  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2024

N/Réf. :  
MdeC/CC 2024  
Objet :  
Avis projet modification n° 1 du PLU  
DATP  
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feuguerolles-Bully.

La commune qui appartient au canton d'Évrecy comptait 1 509 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objectifs du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, à savoir :

- La modification du règlement graphique en vue : de permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU ; de créer et/ou d'ajuster des emplacements réservés ; de compléter l'identification des éléments remarquables du paysage (haies, chemins, mares, etc...) et des espaces boisés classés ; de corriger une erreur matérielle ; d'ajuster à la marge les limites de certains secteurs au bénéfice de la zone N et/ou A
- La modification de quelques points du règlement écrit

.../...



*MAR*

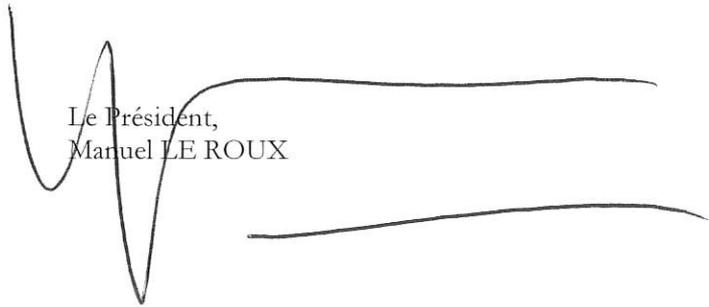
.../...

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 1 de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par la commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,  
Manuel LE ROUX